

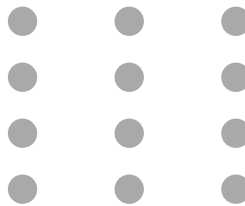


3 points à retenir

du conseil communautaire



jeudi 11 juillet



Construction du pacte financier et fiscal

La Communauté de communes engage une démarche de construction d'un pacte financier et fiscal avec les communes membres afin de clarifier et organiser les relations financières entre les collectivités. Cette démarche vise à associer les communes, pour aboutir en octobre/novembre 2024 à l'adoption par le conseil communautaire du pacte financier et fiscal pour la période 2024-2026.

01

02

Fonds de concours intercommunaux

L'approbation du règlement sur les fonds de concours intercommunaux définit les règles du soutien de la Communauté de communes aux projets des communes membres de l'intercommunalité. Au titre du fonds de concours territorial, chaque commune bénéficiera d'une enveloppe de 12 500€ sur la période 2024-2026.

Le nouveau bâtiment des ordures ménagères sur les rails

Le permis de construire vient d'être accepté : l'équipe de la collecte des déchets aménagera dans un nouvel espace technique plus adapté et spacieux, à proximité de la déchèterie de Lodève. Le bâtiment intégrera des bureaux, un espace technique, des vestiaires et une zone logistique avec garage. Début des travaux : automne 2024.

03